

COMITE SYNDICAL DU 24 MARS 2023

Date de la convocation : le 15 Mars 2023
Nombre de membres titulaires en exercice : 9
Nombre de membres titulaires présents : 6
Nombre de membres suppléants présents : 0
Nombre de votants : 7
Vote pour : 7
Vote contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-trois le vingt quatre du mois de mars à 12h15, le Comité Syndical s'est réuni à l'Aéroport Albert Picardie et en visio-conférence, sous la présidence de Mme Virginie CARON-DECROIX.

Membres titulaires présents : Madame CARON-DECROIX Virginie, Messieurs, BUISSET Christophe, FOURNIER Jean Michel, GEST Alain, MERCUZOT Benoît. PENAUD Guy, WATELAIN Michel

Membre titulaire absent : 2

Membres titulaires excusés : 1 M. BEAUVARLET donne pouvoir à Mme CARON -DECROIX

Membre titulaire représenté par son suppléant : 0

Membre suppléant présent : 0

Membres votants : 8

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT 2022

A la suite de l'approbation du Compte administratif 2022 et du compte de gestion 2022, il est nécessaire d'affecter le résultat 2022 par anticipation au Budget Primitif 2023.

Les s résultats 2022 constatés sont les suivants :

• Excédent de la section d'investissement	123 101.78 €
• Restes à réaliser dépenses	202 630.31€
• Restes à réaliser recettes	0,00 €

• Besoin de financement net de la section d'investissement	79 528.53 €
• Excédent de fonctionnement	687 041,33 €
• couverture des besoins de financement de la section d'investissement	79 528.53 €
• Excédent Net de Fonctionnement	607 512,80 €
• Restes à réaliser dépenses de fonctionnement	16 800.00 €
• Reste à réaliser recettes de fonctionnement	0.00 €
• Excédent net de fonctionnement après couverture des restes à réaliser	590 712,80 €

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, cet excédent cumulé de la section de fonctionnement est affecté :


- en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 79 528,53 € en recette d'investissement au 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés)

- puis affecté à hauteur de 607 512,80 € en excédents de fonctionnement reportés à la ligne 002.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **adopte l'affectation du résultat 2022 du SMAAP tel que précisée ci dessus**

La Présidente,



Virginie CARON-DECROIX